

MODELE 2 SAISON 2009-2010

DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION A TIR D'ANIMAUX NUISIBLES

Valable pour le corbeau freux, la pie bavarde, la corneille noire, l'étourneau sansonnet et le pigeon ramier

(à remplir en trois exemplaires)

- Période autorisée ;** (cocher la case)
- Pour l'étourneau sansonnet :
 - du 1^{er} juillet 2009 jusqu'à l'ouverture générale de la chasse (saison 2009-2010)
 - de la fermeture de la chasse (saison 2009-2010) jusqu'au 10 juin 2010
 - Pour le corbeau freux, la corneille noire, et la pie bavarde :
 - de la fermeture de la chasse (saison 2009-2010) jusqu'au 10 juin 2010.
 - Pour le pigeon ramier
 - du 1^{er} juillet 2009 au 31 juillet 2009

PETITIONNAIRE : Je soussigné

NOM-PRENOM :	
ADRESSE :	
TELEPHONE :	
PROFESSION :	

agissant en qualité de ; (cocher la case)

Propriétaire, Titulaire du droit de chasse et du droit de destruction,
 Délégué du propriétaire (**fournir une copie de la délégation**)

LIEUX DE DESTRUCTION :

COMMUNE :		
LIEUX-DITS :		
PARCELLES :		
CULTURES MENACEES	nature	
	superficie	

sollicite, après avoir pris connaissance de l'arrêté préfectoral relatif aux modalités de destruction à tir des nuisibles, l'autorisation de détruire à tir les espèces suivantes :

ESPECES NUISIBLES (cocher la case correspondante) :

- corbeau freux pie bavarde corneille noire étourneau sansonnet noire pigeon ramier

TIREURS ASSOCIES AUX OPERATIONS

NOM - PRENOM	ADRESSE

Ale.....

Signature

VISA DU MAIRE DE LA COMMUNE CONCERNEE PAR LES DEGATS

Le Maire de la Commune de.....atteste l'exactitude des renseignements portés sur la demande d'autorisation.

A.....le.....

Signature et cachet,

1^{er} exemplaire :

visé par Monsieur le Maire et remis au demandeur pour valoir récépissé

2^{ème} exemplaire :

visé par Monsieur le Maire et transmis à :
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU PAS DE CALAIS "La Fosse aux Loups" -
B.P. 80091 - 62053 SAINT LAURENT BLANGY CEDEX pour suite à donner

3^{ème} exemplaire :

conservé en Mairie